



**Communes
forestières**
Vaucluse



Rapport d'activités 2024

Vaucluse



Sommaire



La force d'un réseau au service des élus	5
Fédérer autour des mêmes valeurs.....	5
Une représentation nationale	6
Un soutien régional	7
Un ancrage départemental.....	8
Un soutien pour les stratégies forestières locales	9
Evènements clés en 2024 pour Les Communes forestières de Vaucluse	10
Comprendre les enjeux pour pouvoir se positionner : Les Communes forestières à vos côtés	11
Informer pour mieux agir.....	11
Collecter, analyser et diffuser des données cartographiques	12
Sensibiliser les forestiers de demain	13
Proposer un programme de formation multithématique.....	14
Soutenir les maires dans leurs actions pour la forêt de demain : Les Communes forestières à vos côtés	18
S'impliquer dans la gestion forestière et adopter une approche multiusage.....	18
Construire durablement et amorcer une filière de proximité	19
Maîtriser sa facture énergétique et diversifier les débouchés pour une forêt valorisée grâce aux réseaux de chaleur et chaufferies bois	22

Le mot du président

Mesdames, Messieurs,
Chers adhérents,

Dans un contexte économique et géopolitique instable, marqué par une visibilité incertaine à court et moyen terme, notre conviction demeure intacte et même renforcée : la forêt et la filière bois constituent des leviers stratégiques pour renforcer l'autonomie, la résilience et l'attractivité de nos territoires.

À l'occasion de la célébration des 20 ans de notre interprofession, Madame Agnès Panrier-Runacher, ministre de la Transition écologique, a rappelé l'importance de notre filière en soulignant que :

« La forêt [...] constitue un puits de carbone indispensable à l'atteinte de la neutralité climatique à l'horizon 2050. Elle représente également un rempart précieux face à l'effondrement de la biodiversité. [...] La filière forêt-bois est une industrie verte à part entière, générant plus de 400 000 emplois directs et locaux. »

Ces propos renforcent notre engagement collectif en faveur d'une gestion durable et ambitieuse de la forêt, au service des attentes de la société : qu'il s'agisse de répondre aux enjeux environnementaux, de soutenir le développement économique local, ou d'offrir des espaces de bien-être et de lien social.

En tant qu'élu.e.s des communes et collectivités, nous avons un rôle essentiel à jouer. Nous sommes aux avant-postes de la transition écologique, porteurs de projets concrets et d'initiatives qui font vivre nos territoires.

En 2024, notre association départementale s'est pleinement mobilisée pour accompagner les collectivités dans leurs démarches :

- > en accompagnant les communes dans leurs politiques foncières pour lutter contre le morcellement de la forêt privée,
- > en soutenant les constructions en bois local,
- > en facilitant l'accès au financement pour les travaux en forêt,
- > et en conseillant les collectivités dans la mise en œuvre de stratégies de gestion forestière durable.

Alors que l'année 2025 marque la dernière étape avant le renouvellement général des mandats, il est temps de concrétiser les projets engagés, de faire le bilan de nos actions, mais aussi de préparer l'avenir avec lucidité et ambition.

Ce rapport d'activité illustre le travail réalisé collectivement, au plus près des territoires, et je tiens à remercier l'ensemble des élus, partenaires et membres de l'équipe pour leur engagement constant.

Continuons à agir, ensemble, pour des territoires plus durables, plus autonomes et plus solidaires.

JEAN-PIERRE RANCHON

Président des Communes forestières de Vaucluse

La force d'un réseau au service des élus

FÉDÉRER AUTOUR DES MÊMES VALEURS

Les Communes forestières soutiennent les Maires dans leurs responsabilités en tant que propriétaires de forêts communales, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage de bâtiments et responsables de la sécurité. Elles interviennent à différentes échelles :

- > Départementale : Communes forestières de Vaucluse
- > Régionale : Union régionale des associations départementales des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- > Nationale : Communes forestières France

Des valeurs partagées :

- > Préservation des forêts et gestion durable
- > Rôle clé des élus dans la politique forestière
- > Contribution à la transition énergétique et lutte contre le changement climatique
- > Protection des forêts contre les risques naturels



UNE REPRÉSENTATION NATIONALE

Plus de **6 000**
adhérents

Plus de **50**
associations départementales

9
Unions Régionales

70 %
de la surface des forêts
communales représentées

23
élus au bureau national

800
élus administrateurs

Fondée en 1933, la Fédération nationale des Communes forestières regroupe des communes et collectivités représentant tous les élus engagés dans la gestion et la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois, qu'ils en soient propriétaires ou non.

Structurée autour de 58 associations départementales et 9 unions régionales, elle défend les intérêts des collectivités forestières auprès des pouvoirs publics et vise à développer des actions nationales déclinées en région.

La Fédération nationale des Communes forestières porte des valeurs partagées par ses membres :

- > une gestion durable et équilibrée des forêts publiques, conciliant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux tout en préservant la biodiversité ;
- > une vision de la forêt comme levier de développement local et d'action contre le changement climatique ;
- > le soutien à la filière forêt-bois et à une économie locale ;
- > le rôle central des élus dans la définition et la mise en oeuvre des politiques forestières locales, au service de l'intérêt général ;
- > la transmission d'un patrimoine forestier durable aux générations futures

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2024

- > Philippe CANOT a été élu Président de la Fédération nationale des Communes forestières le 26 février 2024. Il en assurait déjà la présidence par intérim suite à la démission de Dominique Jarlier le 13 décembre 2023.
- > L'année 2024 a été marquée par la mise en oeuvre de la convention entre la Fédération nationale des Communes forestières et l'ONF. Le régime forestier a été au cœur des échanges et notamment son périmètre. Une négociation des critères d'application et de distraction a été menée et devrait aboutir en 2025. Cette dernière sera plus favorable aux communes que les précédents.
- > Stratégie nationale des aires protégées : un groupe de travail national s'est réuni le 29 avril pour fixer de premières orientations quant aux modalités d'accompagnement des communes propriétaires souhaitant s'inscrire dans cette stratégie. L'installation d'un programme national cofinancé par France Bois Forêt et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) en 2024 et 2025 sera l'occasion de développer un kit d'aide à la décision complet, intégrant une analyse forces-faiblesses des différents outils de protection, leurs modalités de financement et gouvernance, ainsi que des exemples illustrés de territoires engagés.
- > Les élus présents lors du séminaire du bureau de la Fédération nationale des Communes forestières du 10 et 11 septembre 2024 ont souhaité fixer deux priorités sur le foncier forestier et les réponses à apporter face au changement climatique. Aujourd'hui, 3 piliers construisent l'ADN des Communes forestières :
 - Syndical : Il est le pilier historique de défense des intérêts des Communes forestières face à l'ONF et à l'État.
 - Démonstratif : en lien avec les politiques forestières territoriales, ce pilier prouve que le réseau innove et expérimente par des actions de terrain comme l'ont montré les dernières Rencontres nationales des territoires forestiers.
 - Partenarial : Les Communes forestières s'impliquent auprès des autres acteurs de la filière et développent des partenariats avec d'autres associations d'élus et institutions.
- > Application de la loi du 10 juillet 2024 sur la défense des forêts contre les incendies : les Communes forestières, avec les élus de la commission risques, participent à la définition de la stratégie nationale et donnent des avis sur les décrets à prendre et les cahiers des charges techniques de mise en oeuvre de la loi.

UN SOUTIEN RÉGIONAL

L'Union régionale des associations départementales des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur, présidée par Jean BACCI, œuvre pour la valorisation, la préservation et le développement du patrimoine forestier en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle mène des actions de sensibilisation auprès d'un large réseau d'élus, essentiels pour définir et porter les projets territoriaux.

Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour élaborer et mettre en oeuvre la stratégie régionale, en collaboration avec les commissions départementales et les instances régionales et nationales. Ce travail collectif permet d'identifier les besoins des territoires et de coordonner les actions en conséquence.

Depuis plusieurs années, les Communes forestières travaillent en étroite collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre d'une convention triennale. Cette collaboration vise à contribuer à un aménagement du territoire durable, tout en protégeant et valorisant les espaces forestiers de la région.



Près de **6 30**
Adhérents au réseau régional !

dont **603** Communes
19 EPCI

1 Métropole

2 Départements

64 %
des communes de la région

12
Administrateurs élus

LES COMMUNES FORESTIÈRES DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Adhérents aux Communes Forestières en 2024



626 adhérents aux Communes Forestières

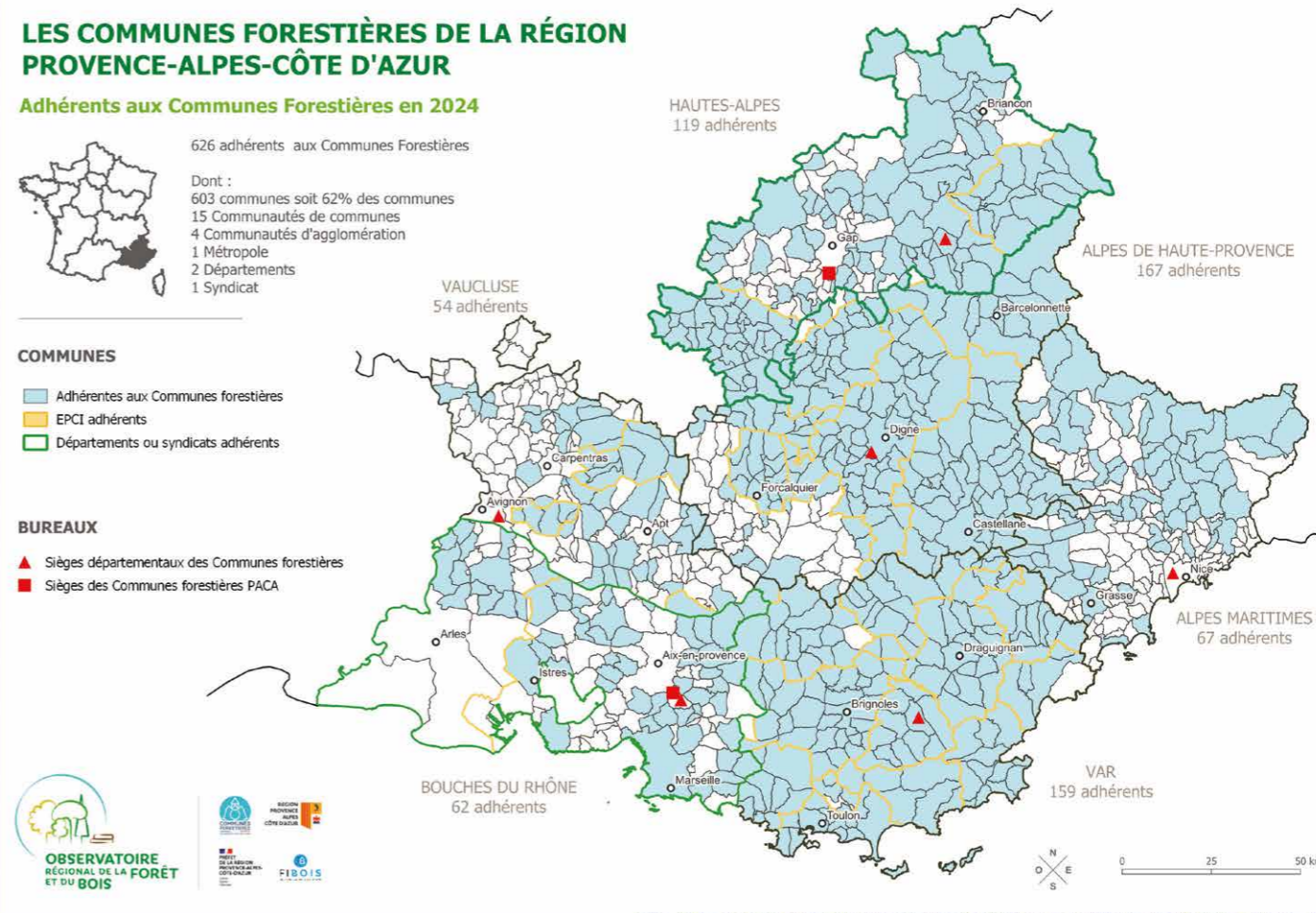
Dont :
603 communes soit 62% des communes
15 Communautés de communes
4 Communautés d'agglomération
1 Métropole
2 Départements
1 Syndicat

COMMUNES

- Adhérentes aux Communes forestières
- EPCI adhérents
- Départements ou syndicats adhérents

BUREAUX

- ▲ Sièges départementaux des Communes forestières
- Sièges des Communes forestières PACA



Sources : BD Topo © IGM, FFAR PACA n°9410, Communes forestières PACA, 2022 • Réalisation : Communes forestières PACA, 01/2025 • www.ofme.org

UN ANCRAGE DÉPARTEMENTAL

Les Communes forestières de Vaucluse accompagnent les élus et travaillent en partenariat avec les acteurs forestiers du département pour garantir une gestion durable des forêts. Elles les aident dans :

- > la prise de décision ;
- > la définition de leur politique forestière ;
- > la mise en œuvre de leurs projets.

54 adhérents **34%** des communes du département
72% de la forêt communale **9** administrateurs élu.es

Votre contact dans le Vaucluse

Alice Mongin

07 48 10 37 92

alice.mongin@communesforestieres.org

Un travail multi-partenarial

- > État
- > Région
- > Département
- > ADEME
- > DRAAF
- > DDT
- > ANCT
- > Communautés de communes
- > Parcs naturels régionaux
- > Union des Maires de Vaucluse
- > ONF
- > SDIS
- > CNPF
- > FIBOIS
- > Bois des Alpes
- > Envirobat BDM
- > Professionnels de la filière
- > CERPAM
- > Syndicat Mixte Forestier de Vaucluse

UN SOUTIEN POUR LES STRATÉGIES FORESTIÈRES LOCALES

Construire les territoires de demain nécessite une compréhension approfondie des dynamiques et des enjeux locaux. Les Communes forestières sont animatrices du **réseau régional des stratégies forestières** et apportent un soutien politique et technique à leur émergence et à leur mise en œuvre à l'échelle intercommunale. L'objectif est de définir une vision commune entre les élus des collectivités, les acteurs du secteur forestier et de mettre en place des actions coordonnées et concertées en faveur de la multifonctionnalité des forêts.

L'année 2024 fut un temps fort pour les territoires avec la sortie de l'**Appel à Projet FEADER « Stratégies locales de développement pour la gestion et la protection de la forêt »**. Les Communes forestières se sont tenues aux côtés des territoires dans la formalisation et le dépôt de leur projet.

Dans le département, les territoires accompagnés dans la formalisation de leur projet sont :

- > Parc naturel régional du Mont-Ventoux
- > Communauté Territoriale sud Luberon (COTELUB)

Un appui stratégique au **Parc Naturel régional du Mont-Ventoux** a été apporté dans le cadre de l'élaboration de sa charte forestière de territoire :

- > Lancement de la charte
- > Appui et contribution à la concertation
- > Participation aux Comités techniques et de pilotages
- > Définition des orientations de la charte et de sa gouvernance
- > Continuité du programme la Forêt Fait Ecole dans le territoire.



RENCONTRE RÉGIONALE

La **Rencontre régionale des territoires forestiers** s'est tenue à la Tour d'Aigues sur le thème « Adapter les forêts au changement climatique ». Cet événement a été marqué par les interventions d'experts, la présentation des projets menés par les territoires ainsi qu'une visite de la Pépinière ONF de Cadarache, permettant de mieux comprendre le travail de sélection des essences forestières adaptées aux nouvelles conditions climatiques.

Par ailleurs, le **réseau des animateurs s'est réuni à deux reprises** afin d'échanger sur les actualités de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois et sur les dynamiques territoriales. Ces rencontres ont également été l'occasion de présenter l'Appel à projets FEADER, son contenu et les modalités de dépôt des demandes.

RENCONTRE NATIONALE

A l'occasion de la Rencontre Nationale des Territoires Forestiers à Rouen, les Communes forestières ont organisé le déplacement d'élus et techniciens venus échanger et présenter les initiatives développées dans nos territoires sur le thème « Repenser le dialogue autour de la forêt ».

Adhérents aux Communes Forestières en 2024

Vaucluse



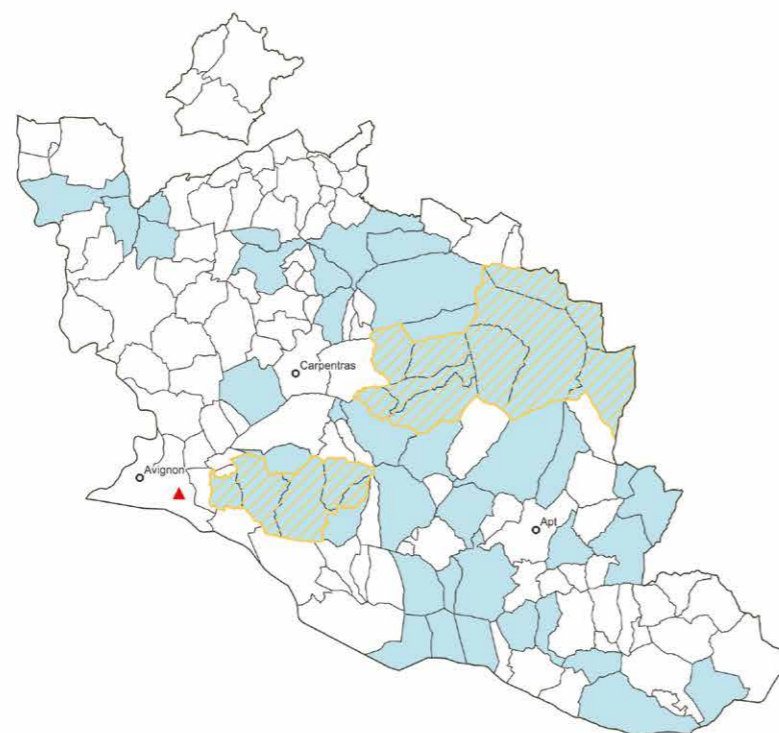
54 adhérents dont :
52 communes, soit 34 % des communes
2 intercommunalités

Communes

- Adhérentes aux Communes forestières
- EPCI adhérent

Bureaux

- Sièges départementaux des Communes forestières



Sources : BD Topo® - © IGN, PPAR PACA n°9410, Communes forestières, 2024 • Réalisation : Communes forestières PACA, 03/2025 • www.ofbre.org



Votre contact

Emily ARNOUX

07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org

EVÈNEMENTS CLÉS EN 2024 POUR LES COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

7 JUIN

Rencontre régionale des forêts pédagogiques du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » à Ganagobie.

25 AU 27 SEPTEMBRE

Rencontres Nationales des Territoires Forestiers à Rouen.

1^{ER} OCTOBRE

Rencontre annuelle de l'Observatoire régional de la forêt et du bois, à Gardanne, sur la thématique « le SIG : un outil incontournable pour l'application des Obligations Légales de Débroussaillage ».

17 OCTOBRE

Rencontre Bois-Energie à Maussane-les-Alpilles.

21 OCTOBRE

Convention annuelle des Maires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Aix-en-Provence.

23 OCTOBRE

Assemblée générale de la Fédération nationale des Communes forestières à Paris.

14 NOVEMBRE

Salon des Maires de Vaucluse à Avignon

19 AU 21 NOVEMBRE

Salon des Maires national à Paris.



Crédit photo : Elodie Daguin

3 DÉCEMBRE

Rencontres régionales forêt-bois organisées par FIBOIS SUD sur la thématique « la filière forêt-bois face aux enjeux de la décarbonation » à Marseille.

9 DÉCEMBRE

Rencontre régionale des élus porteurs de politiques forestières territoriales à La Tour-d'Aigues.

Comprendre les enjeux pour pouvoir se positionner : Les Communes forestières à vos côtés

INFORMER POUR MIEUX AGIR

Les Communes forestières ont pour mission d'apporter aux élus une information claire, précise et adaptée, afin de les soutenir dans leurs choix en matière de gestion forestière et de valorisation de la filière bois.

- > **Assemblée Générale : le 12 avril à Bédoin.** Cet événement a réuni 40 participants, venus échanger autour de sujets majeurs tels que le changement climatique, ses conséquences sur le dépérissement forestier et les actions possibles en faveur d'une gestion durable et de la régénération naturelle des forêts communales.
- > **Les cafés des collectivi'thés : des échanges de proximité** Ces temps conviviaux permettent aux élus de venir à la rencontre du Président et de l'équipe technique, pour poser leurs questions, partager leurs projets et évoquer les difficultés rencontrées.

En 2024, deux rencontres ont été organisées, réunissant à chaque fois une quinzaine de participants :

- **25 janvier à Puget :** Focus sur les dispositifs d'aides financières mobilisables pour accompagner les collectivités dans leurs projets forêt-bois.
- **23 mai à Mirabeau :** Échanges autour des enjeux relatifs au foncier forestier, en particulier liés à la forêt privée, avec la présentation d'outils concrets pour soutenir les élus dans la mise en œuvre d'actions sur leurs territoires.



Votre contact

Alice Mongin

07 48 10 37 92

alice.mongin@communesforestieres.org

COLLECTER, ANALYSER ET DIFFUSER DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

Afin de favoriser une meilleure connaissance de la forêt en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et soutenir les politiques forestières, l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois poursuit depuis 2001 trois grandes missions principales :

- > **Faciliter l'accès à l'information** : il met à disposition des données forestières fiables et actualisées pour aider à la prise de décision.
- > **Proposer un lieu de concertation** : il favorise les échanges entre les acteurs de la filière forêt-bois en région pour favoriser le dialogue sur les enjeux forestiers.
- > **Fournir des moyens d'analyse et de prospective** : il réalise des analyses des évolutions de la forêt méditerranéenne, tout en assurant une veille économique, technique et législative pour anticiper les défis à venir.

Il est copiloté par plusieurs acteurs institutionnels clés : les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt (DRAAF) et Fibois SUD.

Cette gouvernance partenariale garantit une approche collaborative, avec une coordination entre les institutions publiques et les acteurs privés du secteur forestier.

Des outils au service de l'information

L'observatoire met notamment à disposition des élus de la région :

- > une cartothèque interactive ;
- > un **centre de ressources** où consulter guides, textes législatifs et analyses ;
- > un nouveau site internet : foretbois-sud.org ;
- > **des publications annuelles** couvrant différentes thématiques.

Votre contact

Théo IZARD

04 42 65 43 93

theo.izard@communesforestieres.org



EN 2024

Dans le Vaucluse :

L'Observatoire est intervenu auprès de 7 communes : **Beumes-de-Venise, Lafare, Ansouis, Cadenet, La Roque-Alric, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Villelaure**. L'appui a porté sur la structuration du foncier et notamment la présence de Biens présumés sans maître (BPSM).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- > L'Observatoire a développé un outil cartographique permettant d'identifier les zones exploitables, en fonction des volumes de bois disponibles par essence. Il aide à localiser et évaluer le bois mobilisable sur les territoires.
- > En partenariat avec le **CRIGE PACA**, l'Observatoire a participé au lancement d'un groupe de travail sur les Obligations Légales de Débroussaillage. L'objectif est de développer une méthode cartographique permettant d'identifier et de cartographier les surfaces à débroussailler spécifiques à chaque obligé. Ce groupe de travail fait suite à la **rencontre annuelle de l'Observatoire** qui s'est déroulée le 1er octobre à Gardanne sur cette même thématique, en présence de près de 35 participants.
- > L'Observatoire a créé un comité dédié au dépérissement et à la régénération des forêts, à l'origine de deux bases de données régionales : l'une sur les cas de dépérissement, l'autre sur les actions de régénération. Un outil d'anticipation des impacts du changement climatique sur la santé des forêts a également été développé.
- > Par ailleurs, en partenariat avec **FIBOIS**, un observatoire économique de la filière est en structuration.

SENSIBILISER LES FORESTIERS DE DEMAIN

Pour sensibiliser le jeune public, les enseignants, les parents et les élus à la gestion durable des forêts, les Communes forestières ont lancé en 2021 le programme « Dans 1000 communes la forêt fait école ». Ce dispositif permet à des communes volontaires de confier à un groupe d'enfants du cycle 3 allant du CE2 au CM2, la gestion d'une parcelle de forêt communale avec des outils pédagogiques adaptés à leur niveau.

Les « Forêts pédagogiques » abordent principalement le thème de la multifonctionnalité des forêts, à travers diverses thématiques telles que la gestion forestière, la biodiversité, le changement climatique, la forêt dans la société, etc.

En 2024, les Communes forestières ont continué à déployer le programme auprès des enfants d'écoles, de centres de loisirs ou de conseils municipaux de jeunes.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 36 communes sont ainsi engagées dans le programme, comptant 1193 enfants sensibilisés.

Dans le département du Vaucluse :

- > 1 territoire pilote engagé dans la démarche : **le PNR du Ventoux**
- > 2 communes engagées dans le programme :
 - 1 centre de loisirs : **Caromb**
 - 1 conseil municipal de jeunes : **Bédoin**
- > Près de 14 enfants impliqués dans le dispositif sur l'année scolaire 2024-2025



Le centre de loisirs de Caromb

Thématiques : DFCI – La biodiversité en forêt

Après avoir réalisé un herbier l'année précédente pour découvrir la flore présente sur leur parcelle, le centre de loisirs se penche cette année sur la petite faune présente dans la forêt du Paty. Réalisation d'un livret, d'une exposition, les projets sont nombreux pour mettre en valeur les découvertes des enfants sur les libellules et autres petits animaux présents autour de leur parcelle. La pose d'un piège photo avec l'ONF, le suivi d'empreintes et des jeux de pistes leur ont fait découvrir les habitants de la forêt de manière ludique. En parallèle, ils ont été sensibilisés à la prévention contre les incendies avec une intervention du Comité des Feux et Forêts (CFF) sur la commune.

Le conseil municipal de jeunes de Bédoin

Thématiques : Citoyenneté – Gestion Forestière – Filière forêt / bois et métiers du bois

En novembre 2024, le nouveau conseil municipal de jeunes de Bédoin a été élu pour 2 ans lors d'une grande opération de reboisement sur leur parcelle, avec tous les enfants de l'école de Bédoin. Cet événement a permis aux enfants de rencontrer le président des Communes forestières de Vaucluse, l'ONF et les élus de la commune, partenaires avec lesquels ils vont apprendre à cogérer leur parcelle et être sensibilisés à la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. L'objectif est de les inciter à devenir ambassadeur et à mobiliser les enfants de l'école au respect de l'environnement.

Votre contact

Gwenaëlle LE ROUX

07 57 54 15 28

gwenaelle.leroux@communesforestieres.org

PROPOSER UN PROGRAMME DE FORMATION MULTITHÉMATIQUE

Les Communes forestières dispensent des formations aux élus pour les aider à :

- > identifier les enjeux spécifiques à leur territoire ;
- > disposer des outils nécessaires à la construction de leur stratégie de développement axée sur la forêt et le bois.

Un programme annuel de formations et de visites est organisé dans le département, couvrant diverses thématiques :

- > gestion de la forêt communale ;
- > aménagement forestier ;
- > équilibre forêt-gibier ;
- > prévention des incendies ;
- > commercialisation des bois ;
- > construction en bois local ;
- > développement du bois énergie ;
- > etc.

En 2024 dans le Vaucluse :

- > Plus de **60 élus participants**
- > **3 sessions réalisées :**
 - Construire et rénover en bois local, le 15 février à **Aubignan** ;
 - Assurer la pérennité des peuplements forestiers grâce à la mise en place d'une sylviculture adaptée, le 24 septembre à **Ménerbes** ;
 - Protéger la régénération des forêts face au déséquilibre forêt-gibier, le 5 novembre à **Lourmarin**.
- > **Un voyage d'étude les 1er et 2 juillet** dans les Hautes-Alpes pour comprendre l'ensemble de la filière bois énergie, de l'aménagement forestier à la chaufferie en passant par le sciage.

Prescrire le bois dans la construction et le chauffage des bâtiments publics

Les communes jouent un rôle clé dans l'innovation et la structuration des marchés de la filière forêt-bois, notamment à travers leurs projets de construction, rénovation et chauffage utilisant du bois local.

Le bois est un matériau performant qui présente de nombreux avantages :

- > amélioration de la qualité environnementale des projets ;
- > réalisation d'économies pour les communes ;
- > création d'emplois locaux.

Les Communes forestières appuient les initiatives des communes grâce à un partenariat solide avec **la Région, la DRAAF, l'ADEME, le FNADT, le Feder, le Département et l'association Bois des Alpes**.

Renforcer ses connaissances pour optimiser les performances de sa chaufferie bois

Le 3 décembre 2024, une formation régionale s'est tenue à Digne-les-Bains (04) sur le thème « Optimisez le fonctionnement de votre chaufferie bois déchiqueté », réunissant une quinzaine de participants.

Un temps d'échange en salle a permis d'aborder trois grands axes théoriques : la compréhension du fonctionnement d'une chaufferie bois, le rôle des différents intervenants dans le suivi et la maintenance, ainsi que les leviers permettant d'optimiser la performance des installations. Ensuite une visite a été réalisée dans la chaufferie bois du lycée Beau de Rochas, offrant ainsi l'occasion de mettre en application les concepts abordés et de répondre aux questions des participants.



Votre contact

Alice Mongin

07 48 10 37 92

alice.mongin@communesforestieres.org



Vos contacts

Bois Construction

Camille MEYNAUD

07 57 45 63 23

camille.meynaud@communesforestieres.org

Bois Énergie

Pascaline BRIEN

07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org

Risques : protéger ses administrés et sa forêt avec l'aménagement

Face à l'intensification du risque incendie, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagnent les élus pour leur permettre de mieux comprendre leur rôle, leurs responsabilités et les leviers d'actions dont ils disposent.

Cet accompagnement vise à renforcer la prévention, optimiser la lutte contre les incendies et faciliter la restauration des terrains sinistrés.

Dans ce cadre, plusieurs missions concrètes sont menées pour soutenir les territoires et outiller les collectivités, notamment :

- > Le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI) et de ses déclinaisons locales, Plans de Massif pour la Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) ;
- > Le développement et la diffusion d'un outil cartographique permettant l'identification des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) à l'échelle communale ;
- > L'accompagnement dans la mise en œuvre de la loi du 10 juillet 2023, renforçant le cadre réglementaire relatif à la prévention des feux de forêt et de végétation ;
- > L'accompagnement dans la révision des arrêtés préfectoraux OLD ;
- > Le soutien aux territoires fortement impactés par les incendies, notamment à travers l'appui à la réalisation de travaux d'urgence et de restauration post-incendie.

Deux actions spécifiques viennent illustrer cet engagement : un webinaire consacré aux évolutions législatives et une formation dédiée à la compréhension et la mise en œuvre des OLD.



« L'ESSENTIEL DE LA FORÊT EN 1H » : Nouveau format de webinaire

Le 13 décembre 2024, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur ont organisé leur premier webinaire sur la thématique « **PROTÉGER LES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES : Comprendre les enjeux de la loi du 10 juillet 2023** ».

L'événement s'est tenu en présence de Jean Bacci (Sénateur du Var et co-auteur de la loi), Elsa Bardi-Assante (cheffe de service Forêt Natura 2000 de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) et Coline Limbardet (adjointe au chef du service régional de la Forêt et du Bois de la Direction régionale de l'alimentation et de la forêt) et a rassemblé une cinquantaine de participants en ligne.

Le webinaire a débuté par une interview du sénateur Jean Bacci sur les origines de la loi et la volonté du législateur, suivie d'une présentation détaillant les impacts concrets de ces mesures pour les maires. Enfin, un temps d'échanges a permis de répondre aux questions des participants.



Sensibilisation sur les Obligations Légales de Débroussaillage

Dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur (via la FNCOFOR) ont établi une convention avec le ministère de l'Agriculture pour la mise en œuvre d'un programme régional d'accompagnement et de formation à destination des élus locaux.

> Réunion départementale

À ce titre, une session de formation et d'échanges s'est tenue le 1er juillet 2024 au Thor, réunissant près de 40 participants. Organisée en partenariat avec le **Département du Vaucluse** et son **Syndicat Mixte Forestier**, cette soirée a permis d'accueillir Jean BACCI (Sénateur du Var) et Frédéric MORTIER (Inspecteur général à l'IGEDD) afin d'aborder plusieurs thématiques essentielles : le rôle des élus dans la prévention du risque incendie de forêt, la mise en œuvre des OLD, ainsi que les principales évolutions attendues à la suite de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension des feux de forêt.

> Interventions auprès des intercommunalités

Par ailleurs, afin de sensibiliser les élus aux responsabilités majeures qu'ils portent en matière de prévention des incendies (mise en œuvre des OLD, protection des massifs forestiers, cadre réglementaire, contraintes opérationnelles...), les Communes forestières de Vaucluse sont intervenues, dans un format adapté, auprès de la commission forêt de la Communauté de **COTELUB** (Communauté Territoriale sud Luberon) et de la commission risque de la **Communauté d'agglomération du Grand Avignon**. Ces interventions ont permis de faire le point sur les évolutions législatives et réglementaires en cours, tout en favorisant les échanges autour des difficultés rencontrées sur le terrain.



Votre contact

Grégory CORNILLAC

06 12 23 42 46

gregory.cornillac@communesforestieres.org

Soutenir les maires dans leurs actions pour la forêt de demain : Les Communes forestières à vos côtés

S'IMPLIQUER DANS LA GESTION FORESTIÈRE ET ADOPTER UNE APPROCHE MULTIUSAGE

Gérer les espaces forestiers est essentiel pour les communes afin de protéger l'environnement, stimuler l'économie locale, prévenir les risques naturels, et garantir une gestion durable des ressources pour les générations futures.

Les Communes forestières de Vaucluse mettent leur expertise au service des communes du département, en les accompagnant dans leurs démarches telles que :

- > la régénération des forêts
- > l'accessibilité aux massifs forestiers
- > la commercialisation des bois
- > le regroupement des forêts publiques et privées
- > la révision des aménagements forestiers
- > la réalisation de projets sylvopastoraux
- > la maîtrise du foncier forestier
- > la mise en oeuvre du régime forestier

Votre contact

Alice Mongin

07 48 10 37 92

alice.mongin@communesforestieres.org

Apporter un appui personnalisé aux communes du département

- > Les communes de **Mirabeau, Lauris, Le Barroux et Saumane-de-Vaucluse** ont bénéficié d'un accompagnement spécifique en vue du lancement d'une stratégie foncière forestière.

Cette démarche s'est traduite par la mise à disposition de plusieurs outils d'aide à la décision :

- la liste des propriétaires forestiers de la commune ;
- les caractéristiques des parcelles forestières ;
- une cartographie de la domanialité ;
- les Biens présumés sans maître.

Cet accompagnement a permis d'informer les communes sur l'intérêt stratégique de la maîtrise foncière et sur les différentes possibilités d'intervention, que ce soit par l'acquisition de parcelles, ou par des actions de regroupement de propriétaires, en vue de favoriser une gestion cohérente et durable du foncier forestier local.

- > Dans le cadre de la révision de son aménagement forestier, la commune de **Saint-Christol** a été accompagnée sur les plans technique et réglementaire. L'appui a porté sur l'analyse du programme de coupes et de travaux élaboré par l'ONF, les dispositifs financiers mobilisables, les recettes attendues par la commercialisation des bois, ainsi que sur plusieurs aspects réglementaires liés à la gestion forestière.

CONSTRUIRE DURABLEMENT ET AMORCER UNE FILIÈRE DE PROXIMITÉ

L'utilisation de bois local dans la construction et la rénovation des bâtiments favorise le marché local de la construction bois, tout en offrant un matériau performant et stockant du carbone à long terme. Les Communes forestières accompagnent les collectivités à chaque étape du projet.

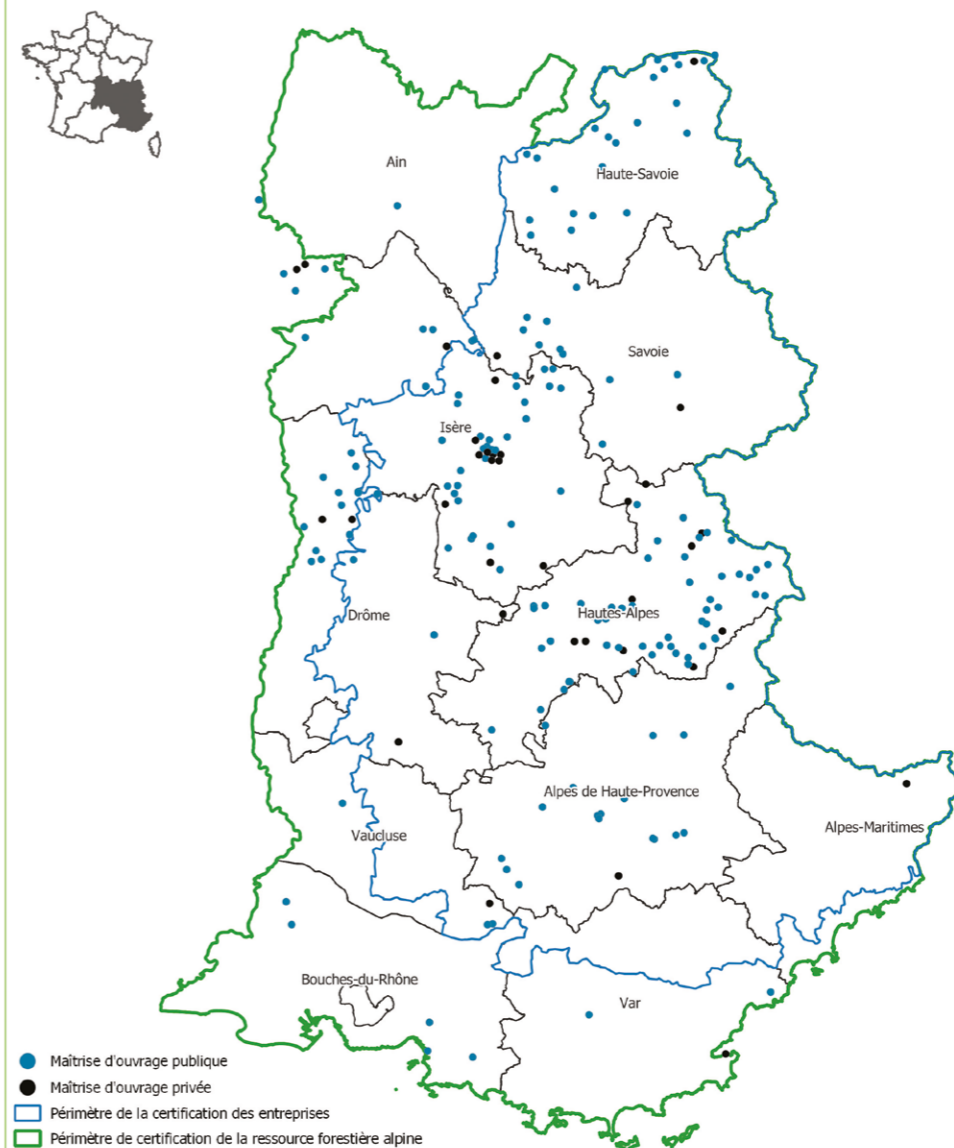
En 2024 dans le Vaucluse :

- > **10 projets** de construction ont été accompagnés
- > **Une dizaine d'autres projets** ont été suivis
- > Depuis 2022, la Préfecture du Vaucluse soutient la mise en œuvre du bois certifié Bois des Alpes au travers d'une bonification de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 10% : **5 projets** ont été suivis sur ce sujet.

CONSTRUCTIONS METTANT EN OEUVRE DU BOIS CERTIFIÉ BOIS DES ALPES

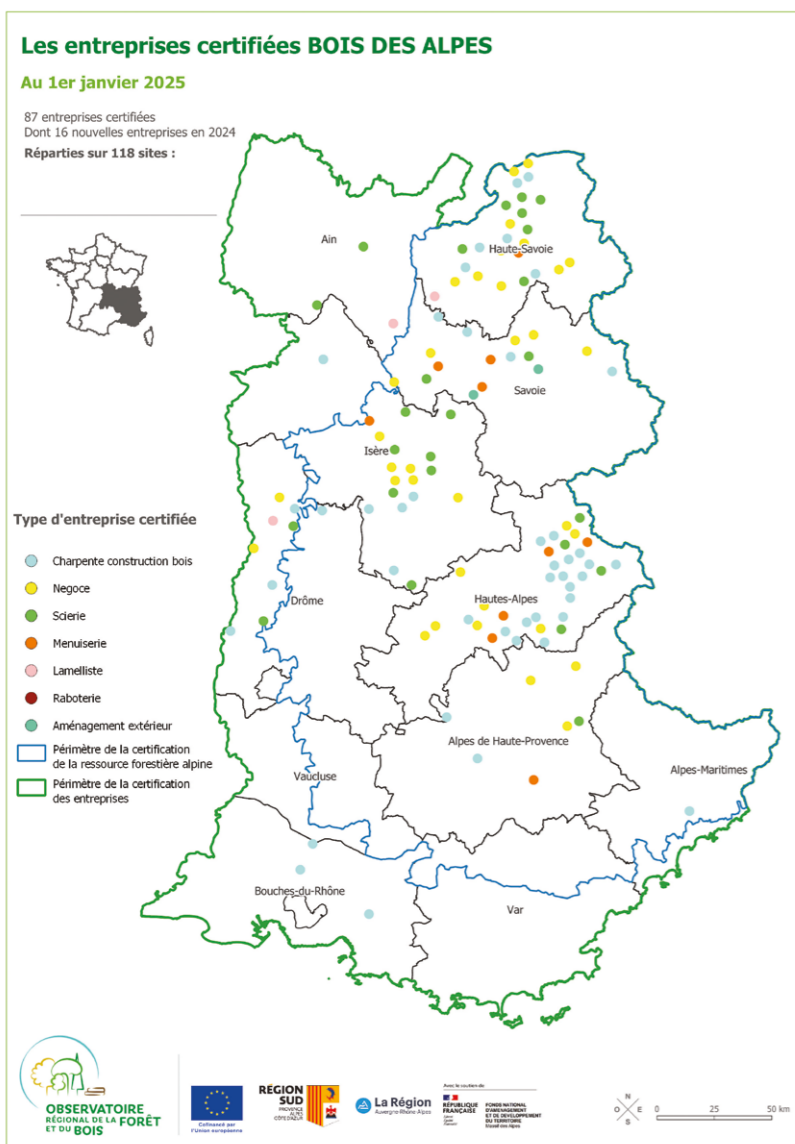
Au 1er janvier 2025

222 bâtiments et ouvrages construits avec du BOIS DES ALPES dont 17 livrés en 2024.



Sources : BD Topo® - AgriTres® Bois des Alpes - Réalisation : Communes forestières PACA, 01/2025 - www.ofme.org

> 118 sites d'entreprises certifiées Bois des Alpes dans le massif alpin et les départements limitrophes



Qu'est-ce que la certification Bois des Alpes ?

Bois des Alpes™ est une marque qui reflète l'engagement d'une filière visant à respecter l'environnement et soutenir le développement local. Elle garantit la provenance, la qualité et le respect du développement durable des produits en bois, tout en maintenant les emplois dans les Alpes.



Bois des Alpes a été créé pour valoriser le bois alpin et encourager son utilisation dans la construction locale. Cette initiative vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité des matériaux et à soutenir l'économie territoriale.

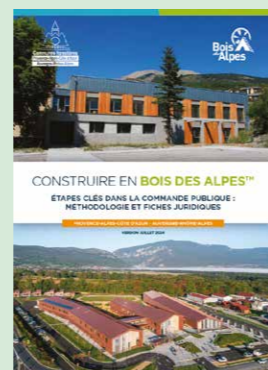


Pour en savoir plus

Édition 2024 du guide juridique « Construire en Bois des Alpes »

Les Communes forestières AURA et PACA ont publié la nouvelle version du guide « Construire en Bois des Alpes™ – Étapes clés dans la commande publique ». Ce guide est destiné aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre souhaitant intégrer le Bois des Alpes™ dans leurs projets de construction. Il offre un accompagnement détaillé pour garantir la conformité avec le Code de la Commande Publique.

Cette mise à jour de la précédente version (2017) intègre les évolutions réglementaires récentes et réorganise le contenu afin de présenter une approche plus méthodologique du projet, avec des fiches juridiques adaptées.



Construire local et durable : l'exemple du dojo d'Aubignan

Le 15 février, une quinzaine d'élus et techniciens vauclusiens ont été formés à la construction en bois local, notamment certifié Bois des Alpes. Cette formation a été couplée par une visite du Dojo de la Commune d'Aubignan. Ce bâtiment est un projet exemplaire et durable valorisant une ressource locale garantie : 59m³ de bois certifié Bois des Alpes.

Ce fut donc l'occasion d'échanger sur les produits disponibles, les procédures de prescription, les entreprises engagées dans la démarche, les coûts de réalisation et les règles des marchés publics. En effet, pour cette réalisation, l'entreprise de charpente certifiée Bois des Alpes a fait appel, d'une part à une entreprise locale pour la pose sur chantier, travail par grappe d'entreprises, valeur au centre de la certification Bois des Alpes et elle a d'autre part mis en œuvre du pin noir, ressource locale sous valorisée à ce jour.



Le chantier a allié de manière remarquable le travail des entreprises locales, avec la qualité technique des matériaux locaux.

Anticiper l'avenir forestier : le potentiel du Cèdre de l'Atlas étudié

Les Communes forestières sont partenaires du projet piloté par FIBOIS SUD et FIBOIS OCCITANIE « Le Cèdre, de la graine aux produits finis ». Les Communes forestières ont participé aux différents comités de pilotage et comités techniques et ces études ont fait l'objet d'un colloque de restitution les 17 et 18 septembre dans le Gard et la Drôme.

Les études montrent que le changement climatique devrait augmenter la surface des aires bioclimatiques favorables à l'épanouissement du Cèdre. Le but de ce projet était de confirmer que le Cèdre de l'Atlas est une essence d'avenir pour la filière forêt-bois française en étudiant la ressource actuelle et future du Cèdre de l'Atlas et en caractérisant son bois dans son ensemble pour mieux maîtriser ses usages et envisager son développement futur. Les études se poursuivront en 2025.



Pour en savoir plus



Votre contact

Camille MEYNAUD

07 57 45 63 23

camille.meynaud@communesforestieres.org

MAITRISER SA FACTURE ÉNERGÉTIQUE ET DIVERSIFIER LES DÉBOUCHÉS POUR UNE FORÊT VALORISÉE GRÂCE AUX RÉSEAUX DE CHALEUR ET CHAUFFERIES BOIS

Avec un prix stable, des financements incitatifs et une ressource locale disponible, le bois énergie est une solution qui permet aux collectivités de réduire leur facture énergétique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de soutenir l'emploi local. Les communes, pionnières dans ce domaine, ont contribué à structurer la filière bois énergie après plus de 20 ans d'actions.

En 2024 dans le Vaucluse

49 chaufferies
en fonctionnement sur le territoire
pour 31,7 MW de puissance installée

40 000 tonnes
de plaquettes forestières consommées

1 fournisseur bois énergie :
Sud Energy (Pernes-les-Fontaines et Velleron)

BOIS ÉNERGIE DANS LE VAUCLUSE

Les chaufferies bois dénichetées en janvier 2025



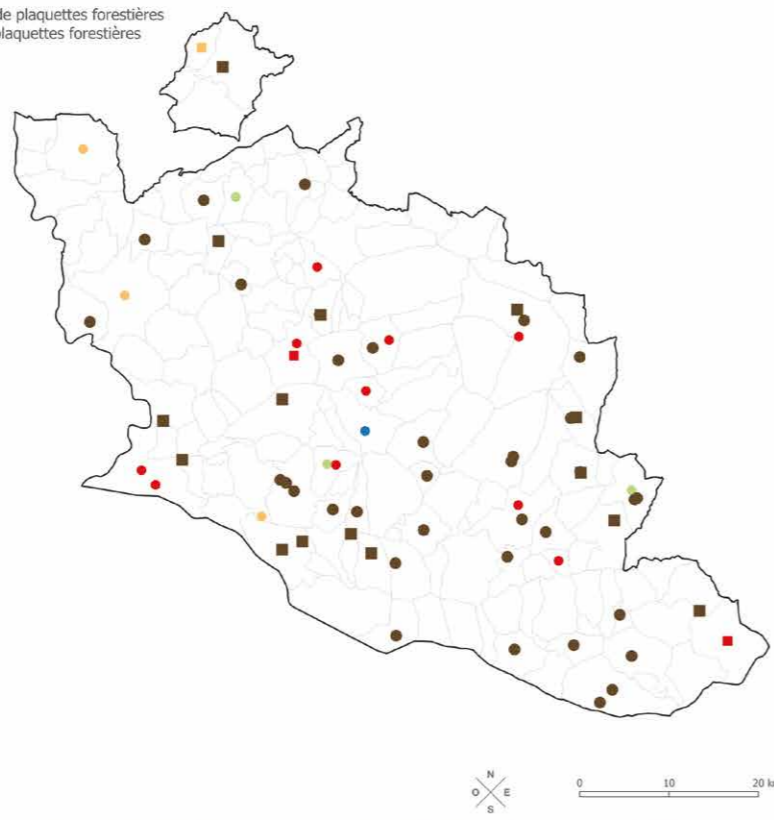
49 en fonctionnement : 31,7 MW ; 40 000 t de plaquettes forestières
12 études en cours : 5,2 MW ; 12 200 t de plaquettes forestières
1 en construction
4 notes d'opportunité
4 projets

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Public
- Privé

ÉTAT D'AVANCEMENT

- En construction
- En fonctionnement
- En projet
- Etude de faisabilité
- Note d'opportunité



Sources : BD Carthage - © IGN, PPAR PACA n°6410, Communes forestières - BoisSynergie 01/2025 • Réalisation : Communes forestières PACA, 02/2025 • www.ofme.org

Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur animent **BoiSynergie**, aux côtés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME et la DRAAF depuis 2003.

Les actions portées par BoiSynergie participent à :

- > développer les politiques bois énergie des territoires,
- > la promotion et sensibilisation sur le chauffage collectif au bois,
- > la structuration des filières d'approvisionnement pérennes,
- > la mise en place d'installations biomasse exemplaires et performantes,
- > la qualité des combustibles bois,
- > l'aide à la décision et suivi du développement de la filière

En 2024 dans le Vaucluse, BoiSynergie a accompagné :

- > les maîtres d'ouvrages des chaufferies bois de Saignon et du PRN du Luberon pour contractualiser leur approvisionnement ;
- > les territoires du bassin de vie de Cavillon, Coustellet, L'Isle sur la Sorgue (SCoT) pour intégrer le bois énergie dans leur schéma directeur ENR ;
- > la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin pour améliorer le fonctionnement de la chaufferie bois de la crèche/école de Caromb (audit) ;



Retour sur la Rencontre bi-départementale Bois Énergie

Le 17 octobre, une rencontre bi-départementale consacrée au Bois Énergie a eu lieu à Maussane-les-Alpilles (13), en présence du maire, des élus locaux (13 et 84) et de professionnels de la filière. L'après-midi a débuté par une visite interactive de la chaufferie, suivie d'échanges approfondis sur son fonctionnement technique.

Un temps de questions-réponses a ensuite eu lieu en salle, couvrant divers sujets tels que l'identification des acteurs de la filière bois énergie, les financements disponibles, l'approvisionnement en bois, la qualité du combustible et les aspects contractuels. Les professionnels présents ont également partagé leurs retours d'expérience, apportant des éléments précieux aux discussions.

Cette réunion a rassemblé une vingtaine de participants.



Votre contact
Bois Énergie

Pascaline BRIEN

07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org

ENSEMBLE, PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES

Adhérez aux Communes forestières !



Crédits photos : Communes forestières - Réalisation : Aude Coquin - 2025



**Communes
forestières**
Vaucluse

Nous contacter

477 Avenue Jules Verne 84700 Sorgues
contact84@communesforestieres.org
www.communesforestieres-paca.org

